CONSTANTINE

Quand la réévaluation est érigée en règle

On n'en finit pas avec les réévaluations à Constantine ! Que ce soit pour les petites opérations de développement ou autres soi-disant grands projets.

Ainsi, il s'est avéré que les trois chantiers inspectés dimanche par le premier responsable de cette wilaya, dans le cadre d'une sortie officielle sur le terrain, sont des projets qui sont en souffrance depuis plusieurs années déjà, accusant des retards dus justement à des problèmes de financement : la nouvelle aérogare, la bibliothèque régionale et l'école des beaux-arts.

Lancés en 2003 pour un délai de 24 mois et avec une autorisation initiale de programme de 44 milliards de centimes, les travaux de réalisation de la nouvelle aérogare de Constantine atteignent, à peine, les 75%.

Un projet réévalué deux fois et qui nécessite une autre enveloppe financière de l'ordre de 36 milliards de centimes pour l'installation des équipements spécifiques : sonorisation, téléphonie, faux-plafond… qui sont en cours d'approbation.

Une première réévaluation d'un montant de 45 milliards a été enregistrée en juin 2008 pour relancer les travaux qui étaient à l'arrêt avant d'être revue une deuxième fois à la hausse pour atteindre 134 milliards actuellement. C'est-à-dire que ce projet pour lequel le wali a avancé le mois d'août prochain comme date limite de livraison coûtera, une fois la troisième réévaluation validée, 170 milliards de centimes.

Notons que le maître de l'ouvrage a résilié durant cette période les contrats de quatre entreprises de réalisation, toutes des entreprises publiques. La relève est assurée actuellement par sept entreprises publiques et privées.

S'agissant de l'Ecole des beaux-arts, sise à la cité Boussouf au 7e km en allant vers Alger, le maître d'ouvrage (la Dlep) a demandé une réévaluation de 2,4 milliards de centimes pour payer les créances de l'une des entreprises de réalisation et engager le reste des travaux, à savoir la reprise des parties dégradées à cause du manque de gardiennage, une clôture avec un mur de soutènement, l'assainissement et l'acquisition de l'appareillage électrique.

Une demande qui a mis dans l'embarras le directeur de planification et d'aménagement du territoire, lequel a déclaré honnêtement qu'il ne peut donner plus de 1,5 milliard de centimes quoique le wali, lui, se soit engagé à donner de l'argent, pourvu que cet équipement public soit achevé.

Quoi qu'il en soit, ce projet a déjà bénéficié d'une réévaluation et l'actuelle autorisation de programme fait état d'un montant de l'ordre de 14,75 milliards de centimes.

En ce qui concerne la bibliothèque régionale, située juste à côté de l'Ecole des beaux-arts, le montant octroyé dans le cadre de la réévaluation a, on ne peut plus, déçu ses demandeurs. Seulement deux milliards de centimes ont été dégagés sur les trois demandés. Ce faisant, la fiche technique exposée par l'entreprise de réalisation, qui s'est engagée à gagner quelques mois sur les délais prévus, révèle des travaux qui resteront à réaliser pour un montant de 700 millions de centimes une fois les crédits consommés.

Signalons que l'autorisation initiale de programme pour cette bibliothèque, composée de deux blocs (un bloc abritant l'administration, la salle de lecture, le rayonnage et l'autre une salle de confé-rences de 500 places et un cyberespace), s'élève à hauteur de 10 milliards.

Pour conclure, il convient de rappeler que la wilaya de Constantine a consommé durant la période allant de 2002 à 2007, toutes opérations de développement confondues, près de 950 milliards de centimes en guise de réévaluation, soit 14% de la valeur des opérations inscrites.

Des réévaluations engendrées par les retards accusés dans la réalisation des projets ou encore par l'insuffisance des études.

Lyas Hallas

BATNA

Les forestiers se concertent sur leur statut particulier

Après la réunion régionale tenue à Aïn Témouchent, le Syndicat national des forestiers et assimilés a rassemblé les représentants du syndicat des 26 wilayas de l'est et du sud-ouest du pays en plus de ceux des parcs nationaux (El-Kala, Gouraya, Taza et Bélezma) et des centres de formation de Batna et Jijel, aux côtés de tous les membres du bureau national.

Il s'agit de l'enrichissement de l'avant-projet du décret exécutif portant statut particulier applicable aux fonctionnaires du corps spécifique de l'administration des forêts ainsi que du projet de loi relatif à la protection, l'aménagement et la valorisation du patrimoine forestier national.

Le secteur des forêts est un corps paramilitaire avec tenue, grade, arme et des prérogatives de police judiciaire et par conséquent, il ne veut pas d'un statut classique, mais un statut particulier comme ceux de la police, la douane et la Protection civile.

Les fonctionnaires appartenant au corps spécifique de l'administration des forêts, qui sont chargés de missions permanentes tels la gestion du patrimoine forestier national, sa protection contre toutes les formes de dégradation, la protection des terres et sols contre l'érosion, la lutte contre la désertification, le contrôle des activités liées à la circulation des produits (mission de police de roulage), entendent imposer une nouvelle vision avec un statut qui valorise le forestier en tant qu'élément moteur de la promotion des zones rurales, des zones de montagne et de la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Certes, les deux journées n'ont pas suffi à répondre à toutes les doléances des uns et des autres, cependant le comité de rédaction n'a rien laissé passer quant aux propositions allant dans le sens de la valorisation du point indiciaire, la promotion pour ne pas dire l'avancement qui pose de sérieux problèmes, beaucoup de cadres sont partis en retraite sans jamais bénéficier d'avancements, jusqu'à la formation et surtout la classification des grades.

Cette rencontre présidée comme la première par M. Takkouk Abdelmadjid, président de la coordination nationale du Syndicat nationale des forestiers et assimilés, a été mise à profit pour apporter certains correctifs au projet TCP/ALG/3101, soit la stratégie nationale d'aménagement et de développement durable des ressources forestières et alfatières, notant qu'une commission ad hoc sera installée après le dernier regroupement des forestiers qui se tiendra à l'ITMA d'Aïn Taya pour le montage de la mouture finale du statut particulier applicable aux fonctionnaires de ce corps spécifique ainsi que le projet de loi relatif à la protection et la valorisation du patrimoine forestier national.

H. M.

A qui profite l'effacement de la dette ?

Au cours de sa séance ordinaire du 22/12/2004, l'assemblée générale de la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA), en commun accord avec le directeur général, avait voté une résolution des plus insolites, à savoir l'octroi pour chaque membre du conseil d'administration des caisses régionales (CRMA) du réseau un prêt de 1 500 000 DA sans intérêts afin de monter un projet de développement de l'agriculture. Personne à l'époque n'avait fourni de dossier d'investissement. Aucun cahier de charges n'a été établi pour justifier l'emploi de cet argent. Tout comme aucun engagement n'a été pris par les bénéficiaires pour son remboursement. En un mot, le montant distribué n'a pas servi pour sa vocation ; mieux encore, il a été dévié de sa destination convenue.

La question est : comment peut-on effacer une telle dette sur le dos du contribuable, sachant que le montant global de quatre cent cinquante millions de dinars est allé vers 300 pseudo-agriculteurs?

H. M.

ORAN

BILAN DE LA CIRCULATION DU MOIS DE FÉVRIER

57 accidents : 3 morts et 62 blessés

Pas moins de 3 personnes ont trouvé la mort durant le mois précédent dans des accidents de la route, apprend-on du bilan mensuel dressé par la cellule de communication de la Sûreté de wilaya d'Oran et 62 autres blessées dans 57 accidents. 13 ont été classés accidents corporels avec délit de fuite. Rappelons que pour le mois de janvier, la même instance a indiqué avoir enregistré 62 accidents, coûtant la vie à trois personnes et blessant 63 autres. Une légère baisse du nombre des accidents est constatée tandis que la liste des pertes humaines reste presque la même.

Notre source indique avoir enregistré pour le mois de février 3 758 contraventions et 316 retraits de permis de conduire essentiellement pour des raisons liées au non-respect du code de la route. La même source précise que 65 retraits ont été ainsi effectués pour usage de téléphone portable lors de la conduite et 48 autres pour non-utilisation des passagers de la ceinture de sécurité, de même que pour non-respect des panneaux de signalisation.

La brigade routière de police a, par ailleurs, placé en fourrière 36 motos pour défaut de casque et 18 véhicules pour exercice de taxi clandestin, au moment où elle a transféré 64 dossiers à l'adresse de la direction des transports. Elle a également dressé 90 procès-verbaux pour différents délits, 16 pour non-contrôle technique et 31 autres pour défaut d'assurance. Elle a également verbalisé 43 propriétaires de véhicules pour absence de vignette.

COMMERCE PARALLÈLE

2 861 supports audio et vidéo saisis

Au cours du mois précédent, 71 opérations d'assainissement ont été menées par les éléments de la police de la wilaya d'Oran, ciblant ainsi les différentes zones renommées pour ce genre de pratique, à l'instar des marchés hebdomadaires et des principales artères de la ville.

Leurs opérations se sont soldées par la saisie de 91chariots et 46 étalages métalliques, ainsi que de la marchandise mise à exposition, comme une importante quantité de produits pyrotechniques estimée à quelque 62 cartons grand format. Au cours de cette campagne d'assainissement, 143 personnes impliquées dans ce trafic, de même que 8 autres individus activant dans la vente illicite de téléphones portables ont été arrêtées. La même source précise avoir saisi 25 téléphones mobiles durant la même opération, ainsi que 2 861 CD, DVD, DivX, CD audio...

LUTTE ANTI-CRIMINALITÉ

763 opérations et 75 arrestations

Les différentes structures policières dépendantes de la Sûreté de wilaya d'Oran, y compris les éléments attachés à cette unité, signalent avoir effectué, au cours du mois passé, près de 763 opérations de différents ordres, procédant ainsi à la vérification des identités de 3 017 personnes et l'arrestation de 16 fuyards recherchés par la justice.

Les mêmes éléments ont, au cours du mois de février, arrêté 75 individus impliqués dans des affaires de coups et blessures volontaires, agressions, vol… Ils ont été par la suite mis à la disposition des différentes sûretés urbaines pour être présentés devant la justice. Parmi les affaires traitées, 4 sont liées à la possession et la consommation de stupéfiants, deux pour port d'arme prohibée et une autre pour résidence illégale.

LES SANS-DOMICILE-FIXE

Soixante personnes transférées vers Diar Errahma

Au cours du mois de février, pas moins de 60 personnes sans domicile fixe ont été conduites vers l'unique centre d'hébergement et d'assistance destiné à abriter cette frange de personnes, celui de Diar Errahma.

Cette opération a eu lieu en collaboration avec le Croissant-Rouge, la Direction de l'action sociale et la Protection civile. Il est à rappeler que durant le mois de janvier dernier, le même type d'opération a permis la mise à l'abri de 136 personnes. Il est à rappeler que la capacité maximale de ce centre est normalement fixée à une centaine d'individus.

D'autre part, la même opération a permis le transfert de 4 malades mentaux et qui ont été hospitalisés dans le Centre hospitalier-universitaire de psychiatrie de Sidi-El-Chahmi.

B. A.